

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donnée par la soussignée, Madame Sandra Turcotte directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain :

- **QUE** lors de la séance régulière du 15 janvier 2024, le Conseil de la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain a adopté le règlement numéro 2024-01-01 fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année 2024.
- **QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site Web de la Municipalité ou au secrétariat de l'hôtel de ville, situé au 375 de la rue Saint-Joseph, aux heures habituelles d'ouverture.
- **QUE** ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Prospere-de-Champlain, ce 16 janvier 2024.

/Signé : Sandra Turcotte/

Sandra Turcotte,
Directrice générale et greffière-trésorière